



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Bureau du 4 mai 2022 Délibération n° 2022-09

Objet de la délibération : Projet Alimentaire Territorial (plan d'action)

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Bureau : 15

Nombre de membres présents : 6

Date de convocation : 19 avril 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre mai à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Bureau du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Patrick MOLINOZ, Maryse BOLLENGIER, Alain BÉCARD, Florence DELARUE, Hervé LOUIS, Amandine MONARD.

Membres excusés : Laurence PORTE, Jean-Michel PÉTRÉAU, Pierre POILLOT, Patrick SEGUIN, Catherine SADON, Eveline DELOINCE, Thierry JEAN, Samuel GALAUD, Jean-Marie VIRELY.



La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à présenter une demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan (PAT) et au titre du cofinancement obtenu dans le cadre de l'appel à projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Par délibération en date du 23 novembre 2019, les élus du Pays Auxois Morvan, ayant conscience de l'enjeu alimentaire et de son potentiel fédérateur, ont souhaité impulser une nouvelle dynamique en s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT du Pays Auxois Morvan vise 3 objectifs principaux :

- Repositionner l'alimentation au cœur du débat public, d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, en fédérant les acteurs ;
- Soutenir et renforcer les producteurs locaux et le développement des circuits courts ;
- Accompagner les initiatives privées et publiques, favorisant une alimentation durable et de proximité.

Au titre des actions susceptibles d'être mises en œuvre et répondant à ces axes stratégiques sont proposés :

1. Avoir une connaissance sur le foncier public disponible, de son potentiel agronomique et de la disponibilité en eau :

- Recensement du foncier agricole public sur 6 communautés de communes soit 211 communes: relevé cadastral/RPG et cartographie.
- Caractérisation du potentiel agronomique et cartographie.

2. Initier et favoriser la réflexion des acteurs autour de la transmission en agriculture Auxois Morvan :

- Organisation d'un évènement favorisant l'interconnaissance autour de la transmission et l'émergence de projets : recueillir les demandes des cédants et présenter des porteurs de projets.
- 3 Interventions auprès des élus locaux sur la thématique de l'installation/transmission en agriculture présentant les enjeux pour le territoire et les dispositifs existants favorisant la transmission et l'installation de nouveaux porteurs de projets

3. Accompagner les acteurs des communautés de communes dans leur réflexion autour de la restauration collective sur le territoire :

Cet accompagnement a pour objectif de donner une connaissance fine aux EPCI de l'organisation des restaurations collectives du territoire : mode de fonctionnement, coût, enjeux économiques, leviers possibles. Les élus et les équipes seront en connaissance des éléments afin d'écrire un nouveau cahier des charges en lien avec leurs attentes et en conformité avec la réglementation en vigueur ou de décider d'un autre mode de gestion qu'ils souhaiteront.

- **Etat des lieux de la restauration collective sur les 6 communautés de communes** : Création d'un questionnaire, tenues d'entretiens avec les services dédiés.

L'état des lieux devra être complet, recensant l'aspect quantitatif et qualitatif de chaque restauration collective, modes d'approvisionnements.

Recherches complémentaires sur les prestataires locaux en capacité de répondre aux futurs marchés, analyse et synthèse puis définition des objectifs.

Cet état des lieux prendra en compte les actions pédagogiques menées sur les sujets du gaspillage et de l'éducation alimentaire globale (connaissance des saisons, découverte du goût, découverte des métiers, actions menées par les structures d'accueil et l'éducation nationale).

Lecture et analyse des contrats ou conventions des Communes et des communautés de

communes pour la restauration collective

- **Réunions collectives exposant les différents types de fonctionnement de restauration collective (directe, concédée, mutualisée...) à destination des élus et des services** en charge de la restauration collective afin de présenter l'état des lieux, de partager les objectifs et d'informer sur :

- les éléments réglementaires, type Egalim, les leviers pouvant être utilisés dans un marché public alimentaire (type dialogue compétitif comprenant une assistance juridique)
- les possibilités de fonctionnement de la restauration collective, comment mieux fonctionner avec sa structure de restauration collective ou comment passer en gestion directe ?

Ces réunions se voulant pédagogiques pourront s'appuyer sur des retours d'expérience sous forme de visites-formations.

- **Ateliers collectifs avec les producteurs locaux du PETR** sur les sujets de la restauration collective afin de présenter le mode de fonctionnement pour travailler avec les structures de la restauration collective retenues. Présentation des outils de commande promus type Agrilocal et "Mangerbio".

Ces actions devront s'appuyer sur des retours d'expériences de producteurs travaillant avec la restauration collective, des visites de cuisines ou autres moyens pédagogiques fédérateurs.

- **Selon le choix de la collectivité** du type d'approvisionnement souhaité pour sa restauration collective :

- 1 - Assistance dans l'écriture du cahier des charges en lien avec les réalités du territoire et les objectifs retenus. Accompagnement dans le choix du prestataire afin de définir les actions de suivi du marché, la conformité avec les attentes et les objectifs à atteindre.
- 2 - Accompagnement méthodologique pour le projet d'une cuisine centrale partagée : présentation des étapes, identification des partenaires, étude de faisabilité...

4. Connaissance du système alimentaire et de ses flux à l'échelle du PETR

Objectifs :

- Connaître et comprendre le système alimentaire global et ses flux
- S'appuyer sur une analyse quantifiée et qualifiée pour faire émerger et accompagner les projets en lien avec les besoins.

Ces données sont un point de départ indispensable, elles permettront notamment :

- d'analyser la capacité de notre territoire à exporter ses productions (classées par production)
- de créer des couloirs de distribution pour la surproduction et encourager l'installation sur les productions manquantes
- de travailler à l'approvisionnement de la restauration collective avec les autres territoires
- d'identifier les circuits de distribution manquants
- d'accompagner le développement de filières
- de sécuriser les porteurs de projet agricole dans leur choix de production
- de porter une cohérence territoriale dans le de développement de projets alimentaires
- de sécuriser les approvisionnements du territoire
- de positionner le territoire par rapport aux autres et d'identifier les forces et les faiblesses de son système alimentaire

- de travailler à l'amélioration des flux alimentaires et réduire l'impact carbone

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
ACTIONS	COUT TTC		MONTANT	TAUX
Avoir une connaissance sur le foncier public disponible, de son potentiel agronomique et de la disponibilité en eau	4 075,00 €	PNA	28 230,45 €	75%
Initier et favoriser la réflexion des acteurs autour de la transmission en agriculture Auxois Morvan.	3 396,00 €	LEADER	9 410,15 €	25%
Accompagner les acteurs des communautés de communes dans leur réflexion autour de la restauration collective sur le territoire.	11 992,00 €			
Valoriser notre patrimoine gastronomique comme vecteur d'identité et de lien social : accompagnement du projet GIE La Grange : coaching du collectif et accompagnement à la définition du projet et appui à sa mise en oeuvre	4 137,60 €			
Accompagnement juridique Risômes et GFA : Evolution de la gouvernance & Préfiguration d'une SCIC Développement de nouvelles activités & Conception de nouveaux espaces de travail	2 040,00 €			
Mesure des flux du système alimentaire sur le territoire	12 000,00 €			
TOTAL	37 640,60 €		37 640,60 €	100 %

Le Bureau, après en avoir délibéré par

Pour : 

Contre :

Abstentions :

- 1) Sollicite une aide FEADER au titre du programme LEADER 2014/2020 et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande ;
- 2) Autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du LEADER et à être majoré le cas échéant ;
- 3) Charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.